

Intervention à Proximité des Réseaux : l'OPPBTP, le CCCA-BTP et l'Education Nationale conçoivent un parcours de formation en ligne à destination des enseignants et formateurs

L'Education Nationale, le CCCA-BTP et l'OPPBTP mettent à disposition une nouvelle formation e-learning à destination de tous les enseignants et formateurs de l'enseignement professionnel BTP. Elle a pour but de développer leurs connaissances concernant l'Intervention à Proximité des Réseaux (IPR) et la réglementation Anti-Endommagement afin de mieux préparer les étudiants à l'obtention de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Cette nouvelle action entre dans le cadre du partenariat que l'OPPBTP et l'Education Nationale ont signé en 2016 et dont l'objectif est de promouvoir la prévention des risques dans les formations et diplômes du BTP.

Former les enseignants aux enjeux de l'Intervention à Proximité des Réseaux (IPR) grâce à un module e-learning

Depuis janvier 2019, la plupart des diplômes professionnels et de techniciens supérieurs du Bâtiment et des Travaux Publics garantissent la maîtrise des compétences de leur titulaire pour la délivrance par le futur employeur d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Il en résulte pour tous les établissements préparant à ces diplômes, la nécessité de former leurs apprenants aux compétences liées aux interventions à proximité des réseaux. Cela implique néanmoins que les professeurs et formateurs des lycées professionnels et des CFA soient eux-mêmes compétents sur ces questions.

L'Inspection générale de l'Education Nationale a donc sollicité le soutien et l'expertise de l'OPPBTP afin de monter en 2020 une équipe projet en collaboration avec le CCCA-BTP et l'académie de Nantes, chargée d'élaborer un e-learning permettant aux professeurs et formateurs de développer leurs connaissances concernant l'IPR et la réglementation Anti-Endommagement. **Ce parcours de formation en ligne de 8 heures est gratuit et mis à disposition de la totalité des enseignants sur la plateforme institutionnelle de formation à distance M@gistère du Ministère de l'Education Nationale, la plateforme du CCCA-BTP Aptyce ainsi que celle de l'OPPBTP.**

Un accord-cadre de partenariat pour mettre la prévention au cœur des formations

La conception de ce nouveau parcours de formation à distance entre dans le cadre d'un partenariat de longue date entre l'OPPBTP et l'Education Nationale, concrétisé dans un accord-cadre signé en 2016 et visant à faire de la prévention une compétence professionnelle à part entière pour les futures générations du BTP. L'OPPBTP participe ainsi aux groupes de travail du Ministère de l'Education Nationale à chaque rénovation ou création de diplôme, pour travailler sur une bonne intégration de la prévention des risques dans les référentiels. Cet accord se traduit également par la mise à disposition de ressources documentaires et d'outils conçus pour les enseignants, afin qu'ils puissent facilement mettre à niveau leurs connaissances et construire leurs séquences pédagogiques.

L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux intégrée à la formation initiale

La législation de 2016 concernant les travaux à proximité des ouvrages avait pour objectif la réduction des atteintes aux réseaux sous-terrains, aériens et sub-aquatiques et la réduction des accidents liés aux endommagements des réseaux sensibles. Le 15 janvier 2019, dans la continuité de cette législation du code de l'environnement, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse a pris des arrêtés stipulant que la plupart des diplômés professionnels et de techniciens supérieurs du bâtiment et des travaux publics permettent la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR). De ce fait, tous les diplômés visés par ces arrêtés depuis juin 2019 sont pendant 5 ans réputés compétents en intervention à proximité des réseaux pour les employeurs qui les recrutent.

A propos de l'OPPBT

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- **15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 8 800 entreprises**, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), ... et le site www.preventionbtp.fr pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- **La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP** grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- **Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports** comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 32 500 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention, ... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguïser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, ...).

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBT - www.preventionbtp.fr !
Retrouvez toute l'information de la prévention sur oppbtp.com



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com

OPPBT

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
solange.delpech@oppbtp.fr
Stéphanie Bignon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bignon.bienvenu@oppbtp.fr